

COMPTE RENDU CA DU 20 MAI 2019

1° - Nouveaux membres du CA

Serge, Sidonie et Justine rejoignent le CA.

2° - Benet Infos

Les articles pour le Benet info doivent être remis au plus tard le 3 juin.

Sont à ajouter au précédent article, les nouveaux produits tels que les viandes et le nouveau lieu de distribution.

3° - Traitement des mails et feuille de chou

Pour toutes les actualités qui arrivent à partir du vendredi, à chacune des rédactrices de voir s'il lui est possible ou pas de passer l'info dans la feuille de chou du week-end.

En tout état de cause, nous ne pouvons nous y engager formellement dans des délais aussi contraints.

4°- Distribution de truite

Pour la livraison de la truite, vu que nous ne sommes plus dans la salle des fêtes, nous n'avons plus de chambre froide.

Anne a donc sollicité la productrice afin de savoir si elle pouvait venir avec une chambre froide. Le CA valide le fait que si nous n'avons pas de retour ou si la productrice ne peut venir avec une chambre froide, il n'y aura pas de distribution en juin.

5° - Le Printemps Bio

Il y a une erreur sur les programmes concernant les dates :

- Le 28 mai, distribution délocalisée chez Jean Yves.
- Le 4 juin au transfo : « A vos papilles » avec dégustation. Ateliers avec les adhérents volontaires pour réaliser les bouchées dégustatives pour le soir : 10/12 personnes nécessaires, et mise en avant des produits de l'Amap, avec un buffet principalement végétarien. Ce sera aussi l'occasion de fêter les 7 ans de l'association.
- Pour le 5 juin, Sébastien viendra animer le débat lors de la soirée film.
- Pour le 11 juin, la distribution se fera au moment d'une répétition du groupe Personnel Box.

6° - Fête du sport.

Cette année elle se tiendra le 22 juin au Lac de Chassenon, qui se trouve un peu loin de Benet. Le CA vote la non présence de l'AMAP à cette manifestation.

7° - Manque de personne pour la distribution

Dans le contrat, il est précisé 3 distributions par an. Un rappel doit être fait aux amapiens pour qu'ils s'inscrivent sur le planning.

8° - Lettre d'une maraîchère

Lettre écrite par la maraîchère des Jardins Vergers de La Petite Rabaudière et partagée sur Facebook.

« Nos salades sont petites; et elles sont chères.

Quelle différence entre une AMAP et un supermarché ?

La semaine dernière lors de la livraison de légumes, une gentille dame, sur un ton légèrement agacée, me fit remarquer que les salades du panier étaient petites et irrégulières. Quelle surprise ! Et quelle joie d'être aidée à observer un peu mieux les salades du panier, qui nous ont demandé deux heures de récoltes et des jours de travail..

C'est vrai, la gentille dame a le droit d'être énervée car ses salades sont plus petites que d'habitude, avec un prix élevé. Elle a le droit de se demander - peut-être - si ça vaut le coup de payer cher pour des légumes pas toujours calibrés, des petites salades et des poireaux mâchonnés par les chevreuils ?

Moi je me dis qu'elle, et vous aussi, êtes en droit de savoir à qui vous donnez votre argent, et pourquoi une AMAP, ce n'est pas seulement un panier de légumes par semaine. Être partisan d'une AMAP est un acte politique, écologique et citoyen. C'est s'engager avec un producteur pour le soutenir financièrement en retour de paniers de légumes frais, locaux et de saison.

Quelques faits à savoir pour comprendre la nécessité des AMAP:

- En 50 ans, la part du budget alimentation dans les dépenses de consommation des Français est revenue de 35% à 20% (Insee). En face du consommateur, des produits importés, à bas coûts mais grand impacts écologiques, sont disponibles. Ces produits issus d'une agriculture conventionnelle font concurrence aux paysans en faisant baisser les prix du marché.

- Au niveau politique, ce sont les aides au maintien de l'agriculture biologique qui sont supprimées depuis 2018, les aides européennes de la PAC qui ont trois ans de retard pour la bio. Cela a eu pour conséquence de fragiliser les exploitations bio voire de couler ceux qui en étaient dépendants dans leur bilan financier.

- Les prix des légumes bio sont élevés, mais qui s'enrichit ? Le salaire moyen d'un maraîcher bio en France en 2015 était de 740€ par mois. Dans nos collègues, nous ne connaissons personne qui gagne plus d'un SMIC, pour des semaines de 50 à 60 heures de travail. Pourquoi ? Le maraîchage biologique est couteux en main d'œuvre, car ce sont nos mains qui remplacent les intrants, produits chimiques, glyphosate et compagnie. En exemple, en agriculture conventionnelle, pour désherber, il suffit d'appliquer un herbicide qui va agir sur les mauvaises herbes et épargner les carottes résistantes à l'herbicide grâce à leur transformation génétique. Temps de travail pour une planche de 100 mètres : 20 minutes. En bio, cette pratique est interdite car trop polluante. C'est donc à la main que nous désherbons. Temps de travail pour une planche de 100 mètres : 15 heures.

- Le système de la grande distribution avec le calibrage des légumes est responsable de 23% du gaspillage alimentaire (sui représente 10 millions de tonnes par an en France).

Une AMAP, ou Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs afin de garantir un salaire décent à leur agriculteur préféré au long de l'année. Le consommateur s'engage à payer à l'avance le juste prix

d'une production au paysan, à partager avec lui les risques liés aux aléas de cultures et du climat. En échange, nous nous engageons à produire sainement, sans engrais de synthèse, sans pesticides ni herbicides ni OGM et à vous payer l'apéro si vous venez nous rencontrer à la ferme. Les consommateurs sont les bienvenus pour partager quelques temps à la ferme et prendre du conscience de la sueur dépensée pour produire les légumes. Bien sûr, nous aimons notre travail et le faisons avec plaisir, mais nous aspirons à une reconnaissance du côté des consommateurs. Merci à ceux qui nous soutiennent et nous comprennent car manger c'est voter. Et rappelez-vous, nous, nous avons des coquelicots dans nos champs.... »

.